

*Initiatives ministérielles*

avait demandé à celui-ci et à tous les témoins qu'il aurait voulu consulter de faire des propositions sur la manière dont la Société du crédit agricole pourrait et devrait être améliorée.

Après avoir entendu ces propositions et ces témoins, alors on aurait pu entreprendre la rédaction du projet de loi. Cependant, et nous le savons, ce n'est pas comme ça que ça se passe. Ce n'est pas comme ça que ça s'est passé dans le cas de ce projet de loi.

Le ministre a présenté le projet de loi, qui était essentiellement définitif. Cependant, il y a eu, à l'étape de l'examen par le comité, un article que le gouvernement a accepté de retirer. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture en a parlé aujourd'hui lorsqu'il a dit que l'article en question avait effectivement été retiré. Cela a été fait, je tiens à le préciser, pour des raisons d'ordre juridique. Le gouvernement n'avait donc pas tellement le choix.

Si seulement les ministériels avaient accepté de discuter des amendements que nous avons proposés au comité législatif après l'étape de la deuxième lecture, comme ils auraient dû le faire, au lieu de les rejeter tous! Ils savaient dès le départ que nous étions essentiellement en faveur de ce projet de loi.

Cette mesure législative est bonne, mais elle pourrait être meilleure encore. C'est ce qui arrive si souvent, à la Chambre. Nous manquons aux obligations que nous avons envers nos électeurs et envers les Canadiens.

L'un des amendements qui ont été proposés aujourd'hui a été adopté. Le gouvernement a carrément refusé d'adopter les deux autres, dans lesquels nous ne nous montrions pas trop exigeants, à mon avis. J'ignore pour quelle raison. C'est peut-être par entêtement. C'est aussi simple que ça.

Nous demandions que soit constitué un comité d'appel auquel pourrait s'adresser toute personne non satisfaite d'une décision rendue par la Société du crédit agricole ou de la façon dont elle a été traitée par cette société quand elle lui a demandé de l'aide. Ce comité serait formé d'une, de deux ou de trois personnes, qui examineraient la question. Est-ce trop demander?

Comme je l'ai dit, une telle mesure ne coûterait pas tellement cher tout en étant extrêmement utile. Étant donné que ce conseil établira les règles, les règlements et les politiques régissant les exploitations agricoles familiales et les PME, surtout au Canada rural, certains des amendements qui ont été proposés à la Chambre aujourd'hui demandaient que cette mesure législative pré-

voie qu'une certaine proportion des membres du conseil soit des producteurs primaires.

Que cette proportion soit fixée à 50, à 40 ou à 30 p. 100, je pense que cela a peu d'importance. Rien, dans cette mesure législative, ne dit que des producteurs primaires doivent faire partie du conseil, eux qui, pourtant, seraient bien placés pour comprendre exactement ce qui se passe et les problèmes auxquels sont confrontés les agriculteurs aujourd'hui, et qui savent quels instruments et outils de financement seraient très valables et très utiles.

• (1615)

En terminant, j'ai une ou deux autres réserves. Un certain nombre d'entre nous avons reçu une lettre de l'Association des banquiers canadiens qui dit qu'elle n'est pas heureuse de cette mesure législative car—je ne cite pas exactement, je paraphrase—elle pourrait permettre à la Société du crédit agricole d'empiéter sur le terrain des banques. Cela ne me gêne guère. Si c'est ce qu'il faut faire pour chauffer un peu la couenne des institutions bancaires, parfait, c'est ce que nous ferons.

Certaines banques ont dit que si cela se produisait, elles fermeraient des succursales rurales. Je ne le pense pas. La Société du crédit agricole comble une lacune en matière de financement de longue durée. Les banques sont nécessaires pour les prêts de fonctionnement et le financement à court terme, et elles resteront.

Je répète que si c'est ce qu'il faut pour attirer l'attention des banques, alors c'est un autre bon point pour le projet de loi. Toutefois, vu la propension de ce gouvernement à privatiser, il se pourrait bien qu'il soit en train de positionner la Société du crédit agricole pour pouvoir la vendre à une autre institution de prêt. Je pense qu'il faut faire très attention que cela ne se produise pas, car la Société, pour les raisons que j'ai données, est en mesure d'exercer des pressions dans le secteur agro-alimentaire.

Je dirais en terminant que c'est une bonne mesure législative. Je suis heureux qu'elle soit adoptée aujourd'hui, et je suis heureux de l'appuyer. À cet égard, je rappelle aux Canadiens qu'on nous accuse très souvent de voter toujours contre. Cet exemple démontre que les partis peuvent travailler de concert pour le bien d'un secteur, pour le bien d'un segment de la population, mais je dirais cependant que le projet de loi aurait pu être encore mieux.

Comme je le disais, c'est une bonne mesure législative et elle mérite d'être adoptée. Il est simplement regrettable que l'on ne soit pas allé jusqu'au bout et que l'on n'ait pas remédié aux choses au mieux de nos possibilités, car il